

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/258

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur LEVEUGLE Gaëtan en date du 15 septembre 2023,

CONSIDERANT, les travaux d'abattage, au 687 rue Edouard Vaillant à SAINGHIN-en-WEPPE, présenté par Monsieur LEVEUGLE Gaëtan, ARBOR PAYSAGE – 2693 G, rue de Lille (59262) SAINGHIN-en-MELANTOIS, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public devant le 687 rue Edouard Vaillant, (59184) SAINGHIN-en-WEPPE. **Cette mesure prendra effet le jeudi 21 septembre 2023 de 08h00 à 13h00.** Le demandeur devra impérativement sécuriser les lieux afin d'éviter tout accident. Une voie de circulation sera supprimée et des feux tricolores seront mis en place par les soins du demandeur.

ARTICLE 2 : Les zones devront être nettoyées régulièrement.

ARTICLE 3 : Le chantier en cours devra être, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur LEVEUGLE Gaëtan,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 19 septembre 2023

Le Maire


Matthieu CORBILLON